



Le français interdit

Ramanujam Sooriamoorthy

Président de l'Association mauricienne des enseignants de français, Île-Maurice

AntipodeS, n° 1 - juillet / décembre 2018

Varia

<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes>
ISSN électronique : 2596-1837

Résumé

Contre l'idée répandue qui voudrait que le français fût une langue dominante ou dominatrice, une langue colonisatrice et impérialiste, et ne fût que cela, le présent texte voudrait, après avoir rappelé que l'Histoire du français, c'est aussi, voire surtout, celle d'une série d'interdits subis par cette langue, souligner l'importance de l'interdit en tant que ce qui se dit entre les lignes, sans se dire, en silence, grâce à un certain travail de la langue, dont les effets se propagent d'une langue à l'autre et à toutes les langues, rendu possible à partir de certaines pratiques langagières, lesquelles se sont surtout signalées, depuis maintenant plus d'un siècle, en français, avec le français, mais aussi contre le français, afin de combattre toute forme d'idéologie et d'essayer de promouvoir un authentique polylogue réunissant autant de langues que possible, sinon toutes les langues, dans un climat de respect et de reconnaissance mutuels, condition indispensable à toute possibilité de paix et d'harmonie entre les êtres, quels qu'ils soient, eux-mêmes, et entre les êtres et les choses.

Mots-clefs

Le dit. L'entre-dit. L'interdit. Prescription. Proscription.

Pro/scriptions of the french language

Abstract

Against the widespread bias following which the French language would be a dominant and domineering language, that of colonialism and imperialism, and nothing else, the present text endeavours, after having recalled that the History of the French language is equally, if not mainly, that of a series of interdicts suffered by this language, to underscore the importance of the interdict in so far as it refers to what is said, without anything being said, silently, between the lines, thanks to a certain work of language, on language, the effects of which spread from one language to another and to all languages, rendered possible on the basis of certain practices, most of which have, for more than a century now, drawn the attention of most, if not of one and all, primarily in French, with French and against French too, so as to combat all forms of ideology and to try to promote a genuine polylogue bringing together as many languages as possible, if not every language, in a climate of mutual respect and recognition, an essential precondition to any possibility of peace and harmony between all beings themselves, whoever they may be, and between all beings and things.

Keywords

Plan

- 1 Le mythe de l'autonomie de la langue
 - 2 L'historicité des langues (dites) naturelles
 - 3 Vérités et contre-vérités
 - 4 Le français à l'étranger en France
 - 5 Le français e(s)t le latin
 - 6 La double interdiction
 - 7 Langue du pouvoir
 - 8 Le français (qui) interdit
 - 9 L'amour des langues ?
 - 10 Le français, langue interdite
 - 11 Malheurs et bonheurs de l'interdiction
 - 12 L'entre de l'interdit
-

1 Le mythe de l'autonomie de la langue

Ignorance bien réelle, quelque invraisemblable qu'elle puisse être, ou simple oubli que rien ni personne ne sauraient ni justifier ni excuser, quand il ne s'agirait, perspective encore plus troublante peut-être, bien que propre à susciter des réactions d'indulgence, voire d'amusement, d'un oubli de l'oubli, d'une volonté inconsciente d'oubli, de ce que l'on n'hésiterait à interpréter comme relevant de la dénégation, on incline bien souvent, trop souvent même et peut-être bien, du moins dans certains cas, lesquels ne sont certains que pour être les plus fréquents, les plus fréquemment rencontrés dans l'agacement ou l'indifférence– et il n'est pas jusqu'aux experts eux-mêmes, aux érudits comme on dit qui ne s'y laissent prendre ou surprendre–, sans parfois vraiment savoir ce qu'on se laisse aller à proférer, emporté par le puissant et incontrôlable flot de propos véhiculés par la rumeur, par les médias qui, de nos jours, sont régulièrement consultés – mais par qui ? – avec une ferveur toute religieuse dans l'espoir jamais vaincu d'y rencontrer la toute-puissante vérité qui contraint les authentiques savants non moins que les sages dont personne ne songerait même à contester l'autorité, à tenir toute langue, et pas que le français, pour une sorte de flux, pour un fleuve qui de toujours coule, serein et autonome, toujours à l'abri de tout accident qui, dans le meilleur, ou même dans le pire, des cas, ne saurait qu'être insignifiant, comme si toute langue ne pouvait qu'être toujours égale à elle-même, de toujours revêtue des attributs de la perfection indépassable et inentamable de tout ce qui eût été, fût-ce dans un moment d'égarement ou dans un accès d'ennui, hypothèses d'autant plus inconcevables que blasphématoires, inspiré par la divine Volonté elle-même, comme si toute langue ne pouvait, contre l'évidence, être affectée ni du dehors, ni même du dedans, et qu'elle dût continuer sa route (tracée d'avance par l'Éternel ?), imperturbable, nullement soucieuse de ces myriades de locuteurs sans lesquels elle n'existerait même, mais en lesquels, elle ne verrait, pourrait-on croire, que de pitoyables insensés nullement attentifs à l'infinie abondance de sa générosité bienfaisante dont ils ne sont surtout pas reconnaissants, solennelle et majestueuse jusqu'à la fin des temps, voire au-delà, mais il n'en est rien, bien évidemment, d'autant plus qu'il arrive, et bien moins rarement qu'on ne le supposerait, à l'humaine faiblesse de se ressaisir, de s'apercevoir, dans la honte et la confusion, de ses lamentables erreurs, sans même en rien devoir à la profondeur du sage ou à la

clairvoyance du mage ; cependant, ces moments, qui feraient songer à quelque divine intervention et dont on se pourrait demander s'ils ne sont comparables à des instants de subite révélation, ont beau n'être point tout à fait rares, ils n'en sont pas moins (presque) toujours éphémères, et il faut bien toujours tout recommencer, tout revoir, inlassablement, avec la joyeuse et angoissante certitude qu'il n'y pourrait avoir de fin.

2 L'historicité des langues (dites) naturelles

Il ne saurait y avoir de fin pour la raison toute simple et toute bête que les langues naturelles, que l'on dit naturelles, que l'on croit, avec la douce et inquiétante assurance des incultes et des sots, pouvoir dire naturelles, ne le sont, naturelles, que pour n'être pas artificielles, à l'instar des langages formels que l'on doit à l'humaine ingéniosité et dont l'aspiration à l'universalité est bien connue— ceci mériterait tout un débat que l'on ne pourrait rouvrir ici pour des raisons évidentes, ni, peut-être même, n'importe où d'ailleurs, car assurément intimidant et interminable, ce qui n'est certainement pas une raison valable, mais il s'agit là d'une autre question—, ne le sont, naturelles, du moins pour certains, pour la majorité, que parce que l'origine véritable, dont la quête ferait remonter à celle du langage même, voire à la vie, au monde, en admettant une telle quête, de telles quêtes possibles, encore que probablement nécessaires, en est, sans être rigoureusement inconnue sur le plan historique et d'un point de vue empirique, enveloppée dans les brumes impénétrables d'un insondable mystère. Mais ce à quoi il faut s'en tenir, et que l'on ne rappelle jamais sans avoir l'air d'un sot ou d'un amateur de truismes, c'est que les langues, que l'on, comme on dit, croit ou proclame naturelles, ne sont pas naturelles du tout : ce sont des langues historiques ; elles ne sont pas tombées du ciel, sauf peut-être au moment (mythique ?) de leur apparition aurorale, mais elles n'ont pu évoluer et survivre que grâce à l'activité de ces êtres qui leur doivent à peu près tout et que l'on dit, à tort ou à raison, humains, elles doivent leur existence, avec tout ce que terme (d'existence) peut impliquer et connoter en termes de mouvements, de transformations, de régressions, d'avancées et, même, de stagnations, voire de disparition, à la présence d'êtres qui se spécifient d'être des êtres de langage, d'être des êtres parlants assujettis à la structure plurielle qui, sans eux, ne voguerait même sur les eaux putrides d'un lac pourtant imaginaire, du langage, des langues.

Bizarrement (ou non ?), ce sont les tenants de l'origine divine, ou miraculeuse, ou tout simplement naturelle, des langues, qui, eux-mêmes, confirment, mais sans s'en rendre compte peut-être, la dimension artificielle, technique, et le caractère historique de toute langue. Cela ne signifie pas, bien entendu, que les langues ne soient qu'artificielles, techniques et historiques ; la question est autrement et infiniment plus retorse, et nous ne nous proposons pas de l'examiner ici. (Pas maintenant ; plus tard éventuellement.) Il leur suffit, à ces tenants de l'origine divine, miraculeuse ou naturelle des langues de, tout en évoquant l'essence, la vocation, de telle ou telle langue, simplement insister sur les progrès, ou les régressions et stagnations, identifiés ou enregistrés ici et là, pour implicitement reconnaître la pertinence d'un axe historique, temporel qui ne serait même perceptible sans l'humaine intervention et qui témoigne de l'apport, positif ou /et négatif, des sujets parlants à la vie des langues en général, à commencer par la station, le statut et la stature de celle dans laquelle ils sont nés et qu'ils continuent de et à pratiquer.

3 Vérités et contre-vérités

Il est difficile, mais nullement impossible, de parler une langue, de parler d'une langue surtout, sans se laisser prendre dans les rets, parfois inextricables, de toute une multitude d'idées reçues, de préjugés en fait, sans céder à la pernicieuse tentation de clichés, de stéréotypes, sans être le prisonnier de quelque idéologie. Il n'y a pas de langue qui échappe à cette espèce de règle générale, ou plutôt, il n'y a de locuteur qui ne soit là, sur cette scène où

des conflits nés de différences, et qui s'apparentent à des guerres, unissent et opposent des idéologies, des politiques, divers intérêts qui n'ont pour dénominateurs communs que la bêtise et la bassesse– je renvoie massivement à tous ces discours et pratiques visant à établir la supériorité, laquelle n'est même pas toujours que linguistique, de telle ou telle langue : tout le monde a encore en mémoire les propos déplorables de Hume, dont d'aucuns n'ont pas oublié qu'il était écossais, prophétisant l'expansion future du Royaume-Uni par la force de la langue, notamment avec l'Amérique conquise grâce à une politique d'expansionnisme linguistique menée par la Couronne d'Angleterre (ce ne sont pas textuellement les mots employés par Hume, mais c'est tout comme) et qui ne se rappelle, admiratif et incrédule en même temps, Hegel, le grand, l'immense Hegel se réjouissant de cette disposition, immanente selon lui, à la langue allemande qui la rend particulièrement et singulièrement favorable à la promotion de la démarche dialectique, la seule pouvant conduire à l'auto-hétéro-consécration de l'Esprit ? – à l'abri, contre tout faux pas protégé, sa lucidité fût-elle constamment en éveil.

Il n'est pas moins difficile parallèlement de parler une langue, de parler d'une langue, de n'importe quelle langue, de celle que l'on croit pouvoir dire la sienne comprise – si tant est que l'on sache ce que c'est vraiment que sa langue, si tant est que l'on soit jamais détenteur ou propriétaire d'une langue, s'agit-il de celle dans laquelle on est né et on a été élevé (nous tâcherons de dire un mot plus loin de cette langue que l'on serait justifié à dire la sienne, *vide p. 10 et p. 13*) – sans s'y identifier, activement ou/et passivement, positivement ou/et négativement, et sans que se produise, concomitamment à ce processus que l'on dira, pour schématiser et simplifier, de hainamoration (haine+ amour ; l'expression est, comme chacun le sait, de Lacan, mais nous devons ce concept, qui figure déjà, au moins implicitement, dans les cheminements de la dialectique hégélienne, à Freud) quelque effet d'aliénation, sauf si, justement, on en vient à, comme le peuvent et le font certains écrivains, produire son langage à soi et même à créer sa langue à soi. Il y faudra revenir, mais pour l'heure, il faut quand même parler (du) français, bien que, d'une certaine manière, nous n'ayons fait que cela jusqu'ici. Peut-être, mais, quoi qu'il en soit, insuffisamment, d'autant plus que nous appartenons à cette catégorie de gens qui, quand bien même le français ne serait pas, comme on dit, leur langue, le parlent, croient le parler, ont le sentiment de le parler, comme ils respirent, un peu comme si, pour nous, le français, c'était du monde la chose la mieux partagée.

S'agissant du français, mais peut-être également de toute langue, surtout de ces langues qui ne sont pas que des langues maternelles– y en a-t-il vraiment cependant ? la notion, non moins que l'expression, de *langue maternelle* sont certainement inappropriées dans la mesure où la langue censée maternelle est presque toujours la langue paternelle en tant que relais de la langue surmoïque du groupe social et de ses institutions–, mais aussi des langues étrangères– il faudra bien un jour (se) poser la question de savoir si toute langue n'est pas en fait une langue étrangère, pas au même titre, cela va de soi, que les langues que l'on décrit à juste titre comme étant étrangères–, des langues que l'on rencontre dans des contextes hétéroglottes ou encore que l'on emploie pour les besoins de communications exolingues, on pourrait, sans exagération ni simplification, évoquer l'affrontement, la confrontation, autrement dit la coexistence, contiguë ou non, mais toujours plus ou moins conflictuelle, ne serait-ce que discrètement ou silencieusement, sinon secrètement et inconsciemment, voire insidieusement et, même, perfidement, de deux perspectives, de deux discours qui, tout ce qui les peut séparer nonobstant, se ressemblent et, pire ou mieux, se mutuellement renforcent.

4 Le français à l'étranger en France

Dans les pays, les sociétés, les endroits, les environnements où la langue considérée, ici le français– nous employons bien malgré nous et rien que par commodité approximative l'expression *le français* dont nous avons à maintes reprises souligné la dimension erronée et dénoncé le caractère mystifiant (voir, entre autres, notre communication de Québec en 2008, *Pe/anser le monde en français*, in *Faire vivre les identités francophones, Actes du XIIIe Congrès mondial de la FIPF, Tome I, Enjeux socio-politiques*, p. 513- 519 , Dialogues et Cultures, Numéro 55, notre communication de Sydney en 2010, *Le français aux Antipodes*, in *Le Français*

et La Diversité francophone en Asie-Pacifique, p. 221- 230, publication numérique, et notre intervention lors du colloque de l'Association des Professeurs de Lettres, à Paris en 2011, *Pour l'amour du français*, in La France et les Lettres, p. 219-228, Classiques Garnier, Paris 2012 –, est manifestement exogène, et de tels lieux, de tels espaces, encore que l'on puisse et qu'il faille se demander si toute langue n'est pas toujours au moins un peu exogène, existent non seulement à l'étranger, chez l'étranger, mais aussi sur des territoires français, appartenant à la France, ou francophones, mais même en France, le français (la langue, mais sans doute également le Français en tant que héraut, conscient ou inconscient, du français) est généralement perçu comme une intrusion, quand il ne serait vécu comme une agression. Le français, ce n'est pas que la langue de l'autre, de l'intrus, de l'étranger, c'est aussi, pire encore ! surtout celle de l'envahisseur, du colonisateur, de l'exploiteur, de l'accapareur, du voleur et du violeur. Bien évidemment, ce n'est jamais aussi simple et net que cela : non seulement tous ceux qui, venant de l'extérieur et ayant la peau plutôt blanche, parlent français, langue que ceux qui sont du pays visité, exploré ou conquis, non moins que ceux qui sont du pays à l'intérieur du pays, comme c'est le cas en France par exemple, ne comprennent pas, s'étonnant (naturellement ?) qu'il y ait des gens qui ne sont pas comme eux, qui ne parlent pas comme eux, ne sont pas des pilliers et des criminels, car il s'en rencontre même parmi les gens du pays, parmi les autochtones, qui se prennent d'amitié pour ces étrangers, s'identifient avec eux et veulent apprendre et maîtriser leur langue, en l'occurrence le français, et cela pourrait également s'appliquer à l'anglais ou au portugais. Les raisons en sont multiples, variées et même, souvent, contradictoires. Corrélativement et inversement (inversement ?), certains d'entre ces étrangers parlant français, et qui ne sont nullement des ethnologues en herbe, ni même des précurseurs ou des épigones de Claude Lévi-Strauss, ne rêvent que de ressembler, pour diverses raisons qu'il serait fastidieux de rappeler et que tout le monde connaît n'importe comment, à ces autochtones, de comprendre leurs mœurs et de parler leur langue. Mais, si la réalité n'est jamais aussi sombre que l'on craindrait qu'elle ne fût, elle n'est pas non plus aussi rose que l'on voudrait qu'elle fût.

Il faut bien, donc, reconnaître que là où le français se reconnaît en raison de son caractère exogène, y ayant été porté, transporté et, finalement imposé, non pas tant par les colons eux-mêmes, dont beaucoup, sinon la majorité, ne parlaient pas le français, en tout cas pas le français tel qu'on l'entend ou croit devoir l'entendre, encore qu'ils parlassent tel ou tel français régional ou dialectal, que par l'Administration et ses représentants, par, par exemple, la Compagnie des Indes orientales ou par n'importe quelle autre structure plus ou moins analogue, le cas échéant, il est, ou était, avant tout, dût-il, par la suite, attirer, allécher et emporter l'adhésion admirative des uns et des autres, de ses plus vils pourfendeurs eux-mêmes, considéré ou interprété comme une agression. Sans doute n'était-ce pas la langue elle-même, la langue en soi, pour s'exprimer comme tout le monde, comme les kantiens sans le savoir qui ne savent pas de quoi ils parlent, la grande responsable de l'agression en question, vu que c'était plutôt l'usage qui en était fait. Quoi qu'il en soit, le discours du français, le discours en français du français qui, hier encore, durant le dernier quart du siècle dernier, n'était, même là où l'on n'éprouve, n'éprouvait, non sans raison, de réticence à le dire endogène, pas celui de tout le monde, et qui, même là où il régnait, où le français régnait, n'était jamais qu'un certain type, qu'une certaine catégorie de français, celle, reconnue, acceptée, promue et imposée par le pouvoir centralisateur de l'État et de ses ambassadeurs, par celui délégué à ses émissaires, à ses agents, autrement dit à ses valets, à ses laquais, voire à des mercenaires choisis pour leur efficacité à répandre, à diffuser, à propager la langue de l'État et de ses institutions, la langue du Roi lui-même, celle exigée par l'autorité royale, par l'autorité suprême de l'État, non seulement dans la France monarchique, mais également dans la république monarchique, ou la monarchie républicaine – ces expressions ne sont pas tout à fait synonymes, mais tout le monde aura compris – de la France contemporaine, le discours de ce français-là, le discours en français de ce français-là était, est, en France même, un discours interdicteur. Et interdicteur, il l'est, même quand il n'interdit pas explicitement, quand il s'articule et s'énonce pour tout simplement dire et se dire, étant donné que pour dire et se dire, il lui fallait bien, il lui faut bien, bien malgré lui, quand ce ne serait de propos délibéré, interdire, ou du moins ignorer – ce qui ne revient pas moins à interdire –, sinon, pire, mépriser, condamner. Qui, quoi, on le peut sans peine deviner.

5 Le français e(s)t le latin

La politique de la langue y est assurément pour quelque chose. Personne n'ignore que le français provient du latin, non pas du latin classique, langue littéraire, mais du bas-latin, langue vulgaire ; ce qui, au bout de quelques siècles, deviendra le français, résulte pour l'essentiel de la rencontre entre le latin vulgaire et divers idiomes, divers parlers non moins populaires, qui verra l'émergence de principalement deux langues, la langue d'oc dans le Sud de la France et dans la partie septentrionale du territoire, la langue d'oïl, la future langue française. Personne n'ignore non plus que pendant fort longtemps le français, les divers *languages maternels françoys* étaient confrontés au latin, au latin, dans une France chrétienne, plus précisément catholique romaine, de l'Église que les gens du pays, les descendants des Gaulois, des Celtes, pour ne mentionner qu'eux, en vérité n'affrontèrent pas plus qu'ils ne s'y véritablement soumièrent, dans la mesure où ils n'y entendaient goutte. Et c'est pour des raisons religieuses, autrement dit politiques, que l'Église elle-même convint– le Concile de Tours (813), dont l'initiative revient à Charlemagne, en fournit le témoignage– que les homélies fussent prononcées en *langue rustique romane*, le but étant de faciliter et d'assurer la christianisation du royaume, et cela ne manque pas de piquant pour peu que l'on se rappelle que Charlemagne lui-même (Karolus Magnus) avait pour langue, maternelle comme on dit, le francique, une langue germanique. Tout va alors se passer comme si le latin qui jusque-là, et il en ira ainsi jusqu'au XVI^e siècle au moins, jusqu'à la promulgation de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (en 1539) et surtout jusqu'à la publication (en 1549) de la *Deffence et Illustration de la langue françoise* de Joachim Du Bellay, voire jusqu'au XVII^e qui voit non seulement la publication en 1637 du *Discours de la méthode en français* et à Leyde en plus– il faudrait ici bien plus qu'une très longue note pour évoquer l'immense prestige de la langue française hors de France, notamment en Angleterre et en Allemagne, sur une période qui s'étend sur près de sept siècles, du XII^e siècle, mais dès le XI^e déjà, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, alors qu'en France même le français n'est pas parlé sur toute la surface du territoire, et cette bizarre, ou paradoxale, situation persistera jusqu'au XX^e, malgré les prodigieux et, souvent, énergiques efforts pour imposer le français, dans un dessein qui, il le faut rappeler, est bien plus politique que linguistique ou littéraire – mais aussi et surtout la création de l'Académie française deux ans avant, devait nier, interdire les parlers populaires pour s'affirmer et, ce faisant, mieux disséminer le discours de l'Église, allait dorénavant devoir se nier, s'interdire, quoique pas entièrement, afin de permettre, par le truchement des parlers populaires d'abord, par le biais de ces *languages maternels françoys* dont Villers-Cotterêts fait mention dans un premier temps, mais de plus en plus par le recours à ce que l'on appelle déjà *le français*, de mieux asseoir le pouvoir de l'Église et de l'État.

6 La double interdiction

Cette double interdiction du français – le français (qui) interdit et le français (il serait plus juste de dire *les français*) interdit (qui est interdit), le français interdisant et le français interdit –, si elle est patente en France déjà, l'est bien plus encore, et plus frappante aussi, sinon franchement brutale, là où le phénomène de diglossie – mais n'est-ce pas le cas partout cependant? – est particulièrement dramatique, se manifestant à tout moment et dans tous les aspects de la vie quotidienne, et même au sein de ce qu'il est convenu d'appeler *une seule et même langue*, si tant est que cela existe vraiment. Mais avant de considérer cette dimension, laquelle pousserait à croire que le français, et peut-être même toute langue, est fait, est composé d'interdictions, d'interdictions qui prescrivent en proscrivant et proscrivent en prescrivant, en même temps, il s'agirait, tout en gardant à l'esprit que l'interdiction dit l'interdit et la négation de l'interdit en même temps, qu'en interdisant, l'interdit, l'interdiction ne peut pas ne pas en même temps

proposer, imposer même, le discours positif d'une interdiction qui justifie(ra)it de ce fait sa position, et que donc l'interdiction, qui nécessairement présuppose la loi, la norme, la force (comment interdire sinon ?), ne peut pas non plus ne pas engendrer des éléments qui vont contribuer à sa propre transgression à elle, à son élimination relative, rappeler certaines évidences.

7 La langue du pouvoir

Dans bien des pays, et même en France, quoique de moins en moins et presque plus en France de nos jours, on a tendance, surtout là où le colonialisme et l'impérialisme français ont pu laisser des traces durables, indélébiles et inoubliables, toute volonté d'oubli, d'amnésie contribuant au renforcement du souvenir haï, nié et rejeté, à ne retenir du français qu'une image négative et on dirait que l'on y, quoique pas seulement dans ces pays-là, aime à ne pas aimer, que l'on prend plaisir à détester le français que l'on souhaiterait pouvoir chasser, éloigner, éliminer, proscrire, afin de, par exemple, prescrire, promouvoir, illustrer (au sens de Du Bellay), imposer et célébrer la/les langue/s locale/s. Il s'agit là d'un schéma bien connu, très prisé dans certains milieux, fort populaire surtout parmi ceux qui se voudraient les héros de la lutte anti-impérialiste Pourquoi pas ?

Seulement voilà ! Si le français, et il n'y a pas que le français, a bel et bien été mis à contribution, a été utilisé, a été instrumentalisé à des fins d'exploitation et d'oppression, ce n'est surtout pas parce que telle serait la vocation inhérente de la langue française, ce n'est pas non plus parce qu'un certain penchant pour le racisme à l'encontre des peuples ou des races réputés inférieurs, d'autant plus inférieurs qu'ils n'ont pas la peau blanche, l'y eût prédisposé. Les motivations du racisme, de l'exploitation et de la domination, dont il ne faut point oublier qu'elles sont des médiatisations qui n'existent que grâce au langage et par la grâce de la langue, des langues, des différences entre les langues, sont bien plus complexes qu'on ne le croit d'habitude. Pour ce qui nous concerne ici, nous nous contenterons de relever que les premiers à avoir souffert du français en tant qu'interdicteur, non moins qu'en tant qu'interdit, étaient eux-mêmes des Français (au sens courant de ce terme) ; ils ne parlaient pas tous français certes, mais ils n'étaient, à vue d'œil, guère différents les uns des autres. En France, on a commencé par mépriser ceux qui, au lieu de s'exprimer en latin, recouraient à des idiomes vulgaires qu'ils n'avaient, d'ailleurs, même pas choisis et ne connaissaient que le *langaige maternel françoys* dans lequel le hasard avait voulu qu'ils naquissent ou auquel leur environnement familial et social les avait condamnés. Ensuite on, c'est-à-dire l'État et les institutions, dont l'École sous toutes ses formes, la Nation, l'Église et l'Armée, par ses soins créées et qui participent à sa consolidation, sinon à son édification, a bien voulu accepter que l'on s'éloignât du latin pour se concentrer sur sa langue maternelle, régionale ou autre, sur la langue de son groupe social. Cependant, une distinction, qui remonte au moins au XX^e siècle, avec la *Séquence de sainte Eulalie* et la *Vie de saint Léger*, et qui s'affirme au siècle qui suit avec la *Vie de saint Alexis* et la *Chanson de Roland*, maintient le partage, qu'encourage, entre autres, Claude de Seyssel qui, dès 1509 déjà, invoque, étant donné l'inculture générale due à l'abandon relatif du latin, le nécessité de produire ce qu'il appelle une *Licterature en françois*, entre ce qu'on appellera bien plus tard *la langue littéraire* et la langue, les langues populaires. On sait aisément d'avance ce que l'on prescrit et ce que l'on proscrie ainsi, ce que l'on autorise et ce que l'on, subtilement ou/et violemment interdit. Et Claude de Seyssel – que cite Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française, des origines à 1900* (texte publié en 1905) – allant plus loin, annonçant déjà l'épisode révolutionnaire, voire l'expansionnisme du français, en et hors de France à partir de la fin du XIX^e siècle, avec la loi, les lois Jules Ferry (1881, 1882) qui rendent l'instruction en France obligatoire gratuite et laïque, avec la création de l'Alliance Française (1883) dans le but de propager le français, décrété abusivement *langue nationale* alors que bon nombre de gens, la majorité même des Français ne maîtrisent cette langue, dans les colonies et à l'étranger, avec l'aventure de la Francophonie, qui ne commencera qu'en 1969, lors de la première conférence de Niamey, mais dont nous devons l'expression au

géographe Onésime Reclus qui, dès 1880, propose ce terme pour décrire les populations par la langue, si l'on peut dire, voit parfaitement l'avantage qu'il peut y avoir pour le Roi, autrement dit pour le Royaume, pour l'État, et plus tard pour la Nation, pour la France à, comme le firent les Romains de l'Antiquité, « enrichir » et à « magnifier » la langue française, pour ce qu'en étendant le territoire de la langue française, c'est le territoire de la France elle-même que l'on agrandit, et c'est le pouvoir de la France que l'on fortifie.

Le pouvoir par la langue : personne n'a, avant l'époque moderne, mieux compris cela qu'un Louis XIII, qu'un Richelieu surtout à qui l'on doit la fondation de l'Académie française. Il ne s'agit pas, ne s'agit plus simplement d'illustrer, de défendre et d'illustrer, comme le voulait Du Bellay, le français, mais – la différence a beau avoir l'air infime, elle n'en est pas moins capitale – de le solidifier, de le codifier, de le légitimer en le rationalisant, tâche fondamentale de l'Académie qui, reprenant une idée chère à Vaugelas, cherche à sceller le triomphe de l'usage qui, à l'époque, ne pouvait être que celui de la Cour, le bel usage (Vaugelas), et qui, des siècles plus tard, deviendra, avec Grevisse, le bon usage. Louis XIV œuvre, lui aussi, dans la même direction, quand il décide, bien avant Jules Ferry, dont l'ambition n'est peut-être pas aussi élevée que celle du Roi-Soleil, mais dont le succès est, du moins sur le plan linguistique, plus conséquent, en 1698, de faire créer des écoles publiques, gratuites et obligatoires où le français – ou, à défaut du français, divers patois, – serait la seule langue d'enseignement, mais cette décision ne connut pas de suite. Le français, et bien plus encore, les dialectes et les patois de France, n'avait peut-être pas encore, en tout cas pour certains, atteint l'âge de maturité. Il va falloir attendre que vienne la Révolution.

Et elle sera, la Révolution, entreprise de régression bien plus que de progrès, œuvre d'oppression, plutôt que de libération. Sur la scène linguistique, pour ce qui concerne le théâtre ou la cartographie des langues sur le territoire, la Révolution ne fut certainement pas progressiste. Elle fut et entendait être une machine à terreur, de terreur, être la Terreur elle-même, en tant que symbole de la Raison. Ce que l'on ne manquera de retenir de la période révolutionnaire, c'est, pour ce qui nous concerne ici, qu'elle fut, soit dit sans renoncer à reconnaître le rôle décisif qu'elle joua pour que le français commençât à devenir LA langue nationale – faut-il s'en réjouir ou faut-il s'en lamenter ? – du territoire français, dans le meilleur des cas, l'expression d'une volonté linguicide, et ce pour des raisons qui avaient bien plus à voir avec le crime organisé – nous ne dirons pas : le terrorisme, vu qu'à l'époque, c'était un terme plutôt mélioratif –, qu'avec la politique. Le problème, dont on a pris une conscience bien plus aiguë durant la deuxième moitié du XX^e siècle dans le sillage des luttes pour l'indépendance et des mouvements en faveur de la décolonisation, c'est que toute tentative, même inconsciente, de linguicide, est la jumelle d'une intention, probablement non moins inconsciente, d'ethnocide, et, à terme pourrait même conduire à du génocide.

8 Le français (qui) interdit

Le français, et nous entendons par là le locuteur de langue française, celui ou celle qui parle, bien ou mal, voire de son plein gré ou/et contre son gré, le français, bien plus que la langue même, et cet emploi métonymique, nous voudrions en faire ressortir le caractère dans ce que nous appellerons la phase interdisante du français, de celui tenu pour le vrai, le seul qui soit, le français officiel, si l'on veut, celui de l'Académie. Cet emploi métonymique n'est pas moins réel quand il est question du français (en tant qu'il est) interdit, même si là, c'est surtout la langue qui se trouve frappée d'interdiction et bien moins, nettement moins le locuteur, encore que l'interdiction l'atteigne, lui aussi. Que le français interdise ou soit interdit, que la langue française soit utilisée (par diverses personnes, diverses institutions, voire par divers États) à des fins d'interdiction, qu'elle soit elle-même frappée d'interdiction par telle structure, tel mouvement, tel courant la visant et, à travers elle, ceux qui parlent ou écrivent, c'est-à-dire pensent en français, ce qui mérite l'attention tout particulièrement, c'est, malgré tout ce qui les peut séparer et les sépare en fait, le fait que le discours de l'interdiction et le silence auquel on voudrait contraindre le discours (que l'on, qui est) interdit sont, au fond, intimement liés,

l'interdiction pouvant toujours conduire à sa propre négation, à sa propre auto- ou hétéro-négation, le silence de l'interdit pouvant contribuer à l'émergence de discours qui nient l'interdit, qui repoussent l'interdiction, qui interdisent l'interdiction, parfois même en opérant un retour aux langues interdites ou, tout simplement, occultées, écartées. Le retour en force depuis quelque temps du breton, de l'occitan, du provençal et du basque, pour nous en tenir à ces seules langues, ne, *mutatis mutandis*, l'indique que trop, pas moins que la volonté de préserver le prestige du français, qui implicitement reconnaît que cette langue subit, à sa manière, des effets, visibles dans son déclin, réel ou imaginaire, comparables à ceux produits par des formes d'interdiction. Plutôt que de parler de cycles, de retours de balancier, ou de justice immanente, il nous semble plus sensé d'insister sur le rôle de la politique, et des politiques, tout le long de l'aventure du français dans les rapports entre sa conception de soi et sa perception des autres langues, autrement dit dans les rapports vis-vis-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres des Français. Il s'agit là d'une question fort longue, complexe et, même difficile. Qu'il nous suffise de rappeler que tous ceux, dont la langue est, comme on dit, le français, n'aiment pas tous à parler français, préfèrent même, souvent, dans le Sud-Ouest par exemple, s'exprimer, entre autres par snobisme, en anglais ; les raisons à cela sont multiples. Nous nous bornerons à dire que l'on ne s'identifie pas toujours avec la langue que l'on a reçue, avec sa langue en laquelle on ne voit pas sa langue à soi et que l'on s'interdit parce que, par exemple, elle est, à l'étranger, par les étrangers, mais également là où l'on vit, considérée comme étant inférieure : on se l'interdit soi-même, quand elle n'est pas interdite par divers facteurs extérieurs ; pour ne prendre qu'un exemple, bien des chercheurs français choisissent, en France même, de donner des conférences et d'écrire en anglais, non seulement parce que cela leur promet plus de chances de succès, ou même de réussite, mais aussi parce qu'ils ont presque honte de recourir au français : cela n'aide pas à donner une image bien positive d'eux-mêmes et puis, ils craignent surtout qu'on ne les croie incapables de pratiquer l'anglais, comme s'ils n'étaient que des espèces de paysans repliés sur eux-mêmes, quand ils ne seraient des fanatiques (et il n'en manque pas).

Il n'est pas infrequent de rencontrer hors de France surtout, mais même en France parfois, des Français ou des descendants de Français, et souvent des francophones aussi, qui refusent, refuseraient presque de pratiquer le français, parce que ce serait une langue impérialiste, parce que le français, ce serait et ce ne serait que la langue des colonialistes. S'il arrive que le français soit interdit par des Français à d'autres Français, et même en français parfois, il n'arrive pas moins, en fait il arrive bien plus fréquemment et, même, régulièrement, que ceux à qui le français a été imposé et à qui le français leur aura interdit leurs langues à eux, les langues qu'ils ont reçues de leurs parents, de leurs aînés, choisissent d'adopter le français, de le cultiver, autant parce qu'ils ont été charmés par les sonorités du français, parce qu'ils ont cru, naïvement ou non, pouvoir ainsi, grâce au jeu de l'identification avec le colonisateur, le maître et la langue du maître, lequel autorise et favorise l'appropriation tant réelle qu'imaginaire de sa langue, s'affranchir de leur statut de dominé et de colonisé, que parce que, débordant de mépris pour leurs langues, leurs cultures, de leurs mœurs, ils tiennent à montrer et à démontrer qu'ils maîtrisent la langue du colonisateur, de l'opresseur encore mieux que lui. Il n'est pas impossible que les meilleurs poètes de la négritude, que Césaire et Senghor, par exemple, se soient obligés à dire en français tout ce qu'ils ont cru devoir dire du racisme et du colonialisme, surtout français, pour prouver qu'ils écrivent bien mieux le français que les meilleurs écrivains français eux-mêmes, aussi bien qu'eux au moins. La langue interdisante se transforme ici en instrument de combat entre les mains du colonisé pour qu'il mette à mal la langue interdisante, comme le fait Césaire de manière particulièrement saisissante, qui écrit un français irréprochable, mais qui est comme la négation, la démolition du français partout et par (presque) tous vénéré, non moins que l'interdicteur, confus et gêné d'être confronté à un étranger qui parle sa langue bien mieux que lui. La prédominance du français dans les anciennes colonies de la France, dans les départements et les territoires d'outre-mer de la France et ailleurs, s'explique bien moins par les conséquences de la colonisation et les contraintes pratiques, surtout administratives, de la vie quotidienne, que par l'amour d'une langue qui, bien que contraignante au départ, n'est plus considérée comme un joug, mais comme un moyen pour démontrer la supériorité sur le colonisateur du colonisé qui lui a

transformé sa langue au point d'en faire une autre, la sienne maintenant en laquelle l'ancienne langue a bien du mal à se reconnaître.

9 L'amour des langues ?

De plus, la langue que l'on se plaît à critiquer, à condamner, parce qu'elle, affirme-t-on, interdit, permet l'exploitation (ce qui, pour n'être pas entièrement faux, n'est pas totalement vrai non plus), la langue interdisante que fut ou/et qu'est encore le français, n'a pas toujours dû son extension, notamment en Europe, à la seule interdiction, à la force. Certes, surtout en Afrique et dans les Antilles aussi bien que dans l'océan Indien, et en Asie aussi, le français a permis, aura permis et permet encore et toujours la perpétuation d'inégalités et d'injustices engendrées par son propre discours, par le discours interdisant du français et le silence corrélatif auquel il réduisait, et réduit encore même maintenant parfois, voire souvent, sinon toujours, là où le prestige du français demeure invincible malgré tout, la langue du colonisé, de l'esclave qui se voit comme interdit de langue, d'autant plus qu'il n'est même pas nécessaire de la lui interdire, étant donné l'impossibilité où il se trouve, avec autour de lui des gens qui ne parlent sa langue et dont il ne connaît pas les langues, de l'utiliser. A cela s'ajoute une autre interdiction, celle du colon qui se réserve l'usage exclusif du français, quand bien même ce ne fût pas sa langue au départ, qui en interdit l'emploi par des êtres qu'il considère comme n'étant point dignes de s'exprimer dans une langue qui, même à ses yeux, jouit d'une respectabilité prodigieuse, car c'est non seulement la langue de l'État français, c'est aussi – il finit tôt ou tard par l'apprendre – la langue des gens instruits et cultivés, celle de l'élite, non seulement en France, mais un peu partout en Europe au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et bien évidemment dans les colonies françaises aussi bien que dans les anciennes colonies de la France où, comme c'est le cas à l'île Maurice par exemple, le français a presque fini par devenir une langue, une des langues du pays, ou encore là où le français n'a point été, après la colonisation, abandonné, ou interdit. Ayant perdu sa langue, n'ayant pas (encore) le droit d'utiliser celle du colon, qui, ayant perdu la sienne, lui aussi, s'exprime de plus en plus, et de moins en moins mal, en français, il ne lui reste, à l'esclave, et dans une moindre mesure au colonisé aussi parfois, que la possibilité, ordonnée en quelque sorte par le colon, le maître, d'utiliser le langage petit-nègre bricolé par le maître lui-même dans le but d'assurer une communication minimale entre le maître et l'esclave, et entre le colonisé et le colonisateur, et non moins entre les colonisés eux-mêmes, surtout parmi ceux de la deuxième génération qui ont déjà oublié leur langue ou n'en conservent que de lointains et inexistantes souvenirs, ou encore qui sont en train de perdre tout lien avec la langue ancestrale. Et c'est ce langage petit-nègre qui, plus tard, aboutira à l'émergence de divers créoles, de ces créoles qui, ici et là, surtout à partir de la deuxième partie du vingtième siècle, ont pris la forme de réactions contre le français, contre la langue du colon en général, se proposant même d'en interdire l'usage, l'ignorance voulant, dans bien des cas, que le français n'ait été et ne soit encore que la langue, qu'une langue, dans l'hypothèse de la plus grande indulgence, de domination et d'oppression. C'est oublier le rôle fondamental du français dans la création, la consolidation et l'unification, jamais parfaites, jamais irréprochables, il est vrai, de bien des États durant la période dite de décolonisation, surtout en Afrique. C'est surtout oublier que le discours de l'interdicteur engendre son propre effacement, avec les réactions qu'il secrète, surtout dans des situations qui promeuvent et entérinent une hiérarchisation, un partage diglossique des langues – nous pensons ici aux rapports entre les divers français bien sûr, mais bien plus encore, entre le français (officiel, étatique) et les créoles français – cependant que le silence de celui qui s'est vu interdire sa langue, produit graduellement et lentement, sur la base de tel ou tel langage petit-nègre et à partir du tremplin offert par les créoles qui en résultent, un discours contestataire qui, parfois, ferait penser à l'ancien discours de l'interdiction. Ces deux discours, comme nous le disions plus haut (*vide p.3*), auraient, malgré leurs différences bien réelles, tendance à se ressembler, à se réciproquement renforcer et même à se mutuellement exclure, et il n'est pas jusqu'à cette exclusion qui n'indique l'état de grande proximité en même temps que d'éloignement, que

l'Histoire aura contribué à produire, dans lequel ils se trouvent ; pas toujours sans doute, mais suffisamment souvent pour qu'on le constate, même si l'on n'y est pas toujours attentif.

10 Le français, langue interdite

Jusqu'ici, il a surtout, pas uniquement, été question du français interdisant, du français interdicteur, de ce que le français donc interdit ou fait, par le biais de ses locuteurs, interdire. Soit ; mais il ne faut pas oublier que le français a été, lui aussi, en France même d'abord, frappé d'interdiction. Nous avons plus haut (*vide p. 6-8*) déjà rappelé, quoique un peu trop rapidement peut-être, qu'il aura fallu au français du temps, beaucoup de temps pour s'affirmer, entre autres en raison des nombreux obstacles opposés par les politiques conjointes de l'État et de l'Église. Le français, c'est peut-être tout simplement, comme le disait un jour Alain Rey, «un créole qui a réussi». A-t-il vraiment réussi cependant ? Là n'est peut-être pas la question. Pour ce qui concerne le français langue interdite, le français interdit, et non le français (qui) interdit, il semble bien qu'on ait à peu près totalement perdu de vue l'épisode dramatique du Grand Dérangement qui, de 1755 à 1763, fut le théâtre, au Canada, de la persécution et de la déportation des Acadiens, des descendants de paysans poitevins qui s'étaient installés, dès les premiers temps de la Nouvelle-France, dans la région qui correspond à l'actuel Nouveau-Brunswick. Furent chassés de l'Acadie, de la région qui correspond à l'actuel Nouveau-Brunswick, et les Acadiens et la langue française. Soit dit au passage, la langue française est l'une des très rares, sinon la seule langue européenne ou internationale, au sens reçu de ce terme, à avoir subi un traitement qui, sinon, n'a été réservé qu'à des langues autres qu'européennes. Après avoir eu à affronter l'interdiction sur le sol français, le français fut interdit de séjour en Acadie, d'où les Acadiens durent émigrer pour ne trouver refuge qu'en Louisiane, lieu de naissance du français cajun, avant d'être confronté à des velléités d'interdiction, point toujours judicieuses, ne serait-ce que parce que les langues africaines, par exemple— et ces volontés d'interdire le français se sont rencontrées principalement en Afrique, dans les Antilles et dans l'océan Indien, avec jusqu'ici un succès plutôt douteux— ne sont plus concevables sans les nombreux apports du français dont elles bénéficient ou/et souffrent, et que les créoles français n'existeraient même sans le français, et d'être menacé de semi-extinction dans une France moderne où c'est tout juste si l'on n'envisage pas de substituer l'anglais au français, car, comme dirait Fernand Raynaud, le français, ça paie pas ; ça paie plus, quoi ! «N'importe quoi !» s'exclamerait la concierge. De quoi demain sera-t-il fait ? On peut tout au plus le soupçonner ; raison de plus pour essayer de se préparer ; moins dans une intention d'accueil que dans un but de rejet ; peut-être.

Nous avons pu, plus haut (*vide p. 6-7*), suggérer que toute langue, et partant le français (cela, nous ne l'ajoutons que maintenant) est composée d'interdictions. Cela mérite au moins quelques explications, si brèves soient-elles. Tout le monde aura déjà compris que nous n'avons jamais voulu insinuer qu'il y eût déjà, qu'il y eût toujours déjà au sein de toute langue, et plus particulièrement au sein ou au cœur du français, de l'interdiction, des interdictions actives depuis toujours. Loin de là, l'interdiction et l'interdit, le discours interdisant, lequel s'interdit lui-même bien plus qu'il n'interdit, lequel procède bien plus à sa propre interdiction qu'il ne l'inflige de l'extérieur, ou de l'intérieur même, sur un autre discours— ce qui implique qu'il puisse interdire et effectivement interdire de l'extérieur, voire de l'intérieur et même de l'extérieur au fond de l'intérieur, sinon de l'intérieur au fond de l'extérieur—non moins que le discours interdit, lequel s'interdit lui-même bien plus qu'il ne subit l'interdiction, qu'il n'est interdit par qui que ou quoi que ce soit, de l'extérieur ou de l'intérieur— ce qui implique qu'il puisse également être interdit, soit également interdit par qui que ou quoi que ce soit tant de l'extérieur que de l'intérieur, de l'extérieur au fond de l'intérieur aussi bien que de l'intérieur au fond de l'extérieur—, les deux discours procédant donc bien plus à leur propre interdiction qu'ils ne la subissent de l'extérieur, de l'extérieur au fond de l'intérieur compris— ce qui implique qu'ils puissent également subir et subissent, en effet, l'interdiction de l'extérieur...—, mais uniquement dans le cours, dans le processus d'une opération de lecture, laquelle

comprend nécessairement en même temps l'écriture et la réécriture, sont inséparables non seulement parce qu'il n'y a pas d'interdiction sans interdit et qu'il n'y a pas d'interdit sans interdiction, mais aussi parce l'interdiction produit l'interdit qui, à son tour, produit l'interdiction de l'interdiction dont il reproduit le geste, et ainsi de suite, infiniment et indéfiniment. Au bout du compte, en admettant qu'on puisse s'exprimer ainsi et en admettant qu'il soit bien question de cela, l'interdiction et l'interdit n'en finissent de se reproduire, de se répéter et de se neutraliser, et «rien n'aura eu lieu que le lieu (.) excepté peut-être une constellation».

11 Malheurs et bonheurs de l'interdiction

Ce jeu de l'interdiction et de l'interdit, la diction ou l'élocution de ce dire, de ce jeu qui interrompt, qui interdit toute interlocution aussi bien que toute allocution, qu'elle soit solitaire ou non, nous sommes tenté de la nommer, compte tenu du fait qu'elle ne dit rien, rien de plus ni rien d'autre, si tant est qu'elle dise effectivement quoi que ce soit, que cette sempiternelle oscillation de la prescription à la proscription, de la prescription de la proscription à la proscription de la prescription de la proscription, c'est-à-dire à la prescription (laquelle ? l'autre ?) de la proscription (laquelle ? l'autre ?) de la prescription, laquelle ne produit rien si ce n'est un scintillement qui s'éteint aussitôt apparu, sinon l'espacement d'entre les mots où vient se loger, invisible et insaisissable, inaudible même, l'entre-dit, l'interdit de tout dit, *écriture*, étant entendu qu'il ne saurait y avoir d'écriture sans qu'il n'y ait en même temps de la lecture et de la réécriture. L'entre de cet entre-dit, de cet inter-dit, cet entre qui à la limite n'existe même pas, qui n'est que silence, c'est ce qui ruine activement toute possibilité de dogmatisme, d'idéologie, de tout terrorisme donc, à condition que l'on veuille bien comprendre que cet entre inassignable est le produit d'un exercice de lecture et d'écriture, qui, grâce à une série sans cesse renouvelée d'opérations confrontant et neutralisant simultanément des interdictions et des interdits, convie au seul discours capable d'être porteur de paix entre les êtres eux-mêmes et entre les êtres et les choses, celui qui interdit ou, même, s'interdit, produisant sa propre interdiction de soi, mais intransitivement, celui qui bouleverse toute syntaxe et toute sémantique possibles, en s'insinuant dans l'entre de l'antre de tout mot, de tout dit, et même de tout acte. De plus, c'est dans cet entre, dans cette entrée qui contraint à une remontée généalogique qui, du mot, de la syntaxe, révèle les racines, les sources multiples, allogènes et, rappelant les contacts silencieux et invisibles entre les langues, plus d'une langue au moins étant toujours en action lors de ces contacts, ouvre la voie à un polylogue, dans le pire des cas à un dialogue— mais le terme *dialogue* est inapproprié et insuffisant dans la mesure où, parlant une langue, on parle toujours en même temps plusieurs langues, et c'est le travail, la tâche des grammairiens, des philologues, des linguistes, des philosophes, des écrivains, des poètes et, peut-être bien plus encore, des enseignants, des professeurs, de le montrer et de le démontrer—, des langues dans la joyeuse acceptation de leurs singularités plurielles respectives, le prélude indispensable à la reconnaissance respectueuse de l'altérité de l'autre, de tout autre, sans quoi les concepts de paix et d'harmonie ne sont même pas que de vains mots.

12 L'entre de l'interdit

Or c'est à cela, à la composition interminable de ce prélude que travaille, depuis Mallarmé surtout et en français, dans un français rendu méconnaissable à lui-même par le jeu de l'écriture, par le jeu de l'entre qui le (le français, le discours en, du français) hante, le français en tant qu'interdisant et interdit, en tant qu'interdiction qui n'interdit rien et en tant qu'interdit qui ne subit aucune interdiction, sauf peut-être dans l'espace de la fiction, et avec Sollers, le seul peut-être depuis Rabelais à mettre en scène ce contact actif des langues qui en précise les divergences tout en accentuant les similitudes, les parentés. Avec Lacan qui, toujours en

français, enseigne que le sujet humain est emprisonné dans les rets du langage dont l'actualisation donc—mais cela, Lacan ne le dit pas, autant que je le sache, explicitement—,au travers de la diversité des langues, les rassemble et les unit, mais, là encore, il s'agit de tout un travail de la langue, sur la langue, sur les langues, auquel le sujet humain est appelé à consentir. Avec Derrida aussi qui, grâce au concept qui n'en est pas un de *différance*, met l'accent, en français, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître ouvertement tout ce qu'il en doit à l'allemand, sur cet entre qui littéralement interdit, devrait interdire jusqu'à la possibilité même de tout dogme possible, impossibilisant du coup toute tentation d'hégémonisme et de totalitarisme. Et ce faisant le français (qui) interdit, non moins que le français (qui est) interdit, renouvellent la langue, créent la nouvelle langue qui résulte, provisoirement car jamais fixe et toujours susceptible d'être transformée, du travail, de l'activité du locuteur, des locuteurs qui ainsi produisent tous non seulement leurs propres langages , mais même leurs propres langues à eux, libres de tout et de tous, libérés grâce, en quelque sorte, pour ce qui nous concerne ici, au français (qui) interdit, et par la grâce du français (que l'on, qui est) interdit. Enfin ; pour que règne enfin la paix dans le respect et la reconnaissance mutuelle de tous, au nom du français interdit, du français inter-dit, de l'entre-dit du français. Toutefois, ce ne sont là que des possibilités et le travail ne fait que commencer ; à peine, avec peine. L'urgence est donc bien plus grande, car il s'agit du sort du monde, dont il semble, du moins pour l'heure et peut-être pour quelque temps encore, mais sans doute pas pour bien longtemps, qu'il dépende en grande partie de pratiques, de proaïrétiques concevables surtout, pas uniquement, devenues possibles surtout, pas uniquement, à partir du français, du français interdisant, du français interdit, dont nous n'aurions même pas le soupçon sans ces ouvriers de la langue qui sont aussi des ouvriers des langues, qui n'ont pas toujours écrit (*vide p. 13* plus haut pour notre définition de l'écriture) en français— Homère, Dante, Shakespeare, Cervantes, Joyce et tant d'autres l'attestent— mais qui, depuis Mallarmé surtout, encore que depuis Rabelais déjà, indiquent le chemin (le *weg*, *feldweg* ou *holzweg*, comme dirait Heidegger), le chemin, le chemin de campagne, le chemin du bois, qui ne mène nulle part, qu'évoque le mage de Messkirch dont les propos harcèlent et surdéterminent pratiquement tout ce qui se dit d'important et d'intéressant en français depuis bientôt cent ans) à tracer, avec Lautréamont, Céline, Proust, Roger Rabiniaux, Sollers ; en français, dans un français pluriel qui interdit et s'interdit (intransitivement) et laisse tout interdit, mais non sans inviter à un travail inlassable de la langue, sur les langues, et même contre elles, afin de préserver du péril que représente tout énoncé fini, pour la sauvegarde de tout et le salut de tous. Éventuellement ; peut-être, interdit tout sens interdit, mais dans le respect de tout et de tous.

O francês proibido

Resumo

Contra a idéia amplamente difundida de que a língua francesa seria uma língua dominadora e de dominação, a do colonialismo e do imperialismo, e nada mais, o presente texto pretende (depois de ter lembrado que a História da língua francesa é, também, senão principalmente, a de uma série de interdições sofridas por esta língua) frisar a importância da proibição tão longe quanto se refere ao que é dito, sem que coisa alguma seja dita, em silêncio, entre as linhas, graças a um certo trabalho da língua, sobre a língua, cujos efeitos passam de uma língua para uma outra língua e para todas as línguas, permitindo, com base em certas práticas, a maioria das quais tem, há já mais de um século agora, chamado a atenção da maioria, se não de uma e de todas, inicialmente em francês, com o francês e contra o francês da mesma forma, como se fosse para combater qualquer forma de ideologia e para tentar promover um autêntico polílogo juntando tantas línguas quanto possível, se não todas as línguas, em uma atmosfera de mútuais

respeito e reconhecimento, um pré-requisito essencial para toda possibilidade de paz e de harmonia entre todos os seres mesmos, quem que possam ser, e entre todo ser e toda coisa.

Palavras-chave

A palavra. A proibição. O entre-dito. Prescrição. Proscrição.

El frances prohibido

Resumen

Contra la idea ampliamente difundida de que la lengua francesa sería una lengua dominadora y de dominación, la del colonialismo y del imperialismo, y nada más, el presente texto pretende, después de recordar que la Historia del francés es también, o sobre todo, la de una serie de interdicciones sufridas por esta lengua, resaltar la importancia de la entre-dicho en la medida que se refiere a lo que es dicho, sin que cosa alguna sea dicha, en silencio, entre líneas, gracias a un cierto trabajo con la lengua, sobre la lengua, cuyos efectos pasan de una lengua a otra lengua y a todas las lenguas, sustentado en ciertas prácticas, la mayoría de las cuales, hace ya más de un siglo, han llamado la atención, inicialmente en francés, con el francés pero también contra el francés, con el fin de combatir cualquier forma de ideología y para intentar promover un auténtico poliglotismo, juntando tantas lenguas como sea posible, si no todas las lenguas, en una atmósfera de respeto mutuo y de reconocimiento, condición indispensable para toda posibilidad de paz y de armonía entre todos los seres, cualquiera que estos sean, y entre los seres y las cosas.

Palabras-clave

La palabra. Lo entre dicho. Prescripción. Prohibición. Proscripción.

Bibliographie de l'auteur

Radiophonies. Vacoas (Île Maurice) : Éditions Le Printemps, elp@intnet.mu, 1995.

Offrandes. Paris : Publibook, <http://www.publibook.com/librairie>, 2012.

Le Promeneur et le Nombre. Paris : Publibook, <http://www.publibook.com/librairie>, 2012.

Prélude à l'ininterruption. Paris : Publibook, <http://www.publibook.com/librairie>, 2012.

Introduction & Postface. In: SOORIAMOORTHY, R. **Les Tamouls à l'île Maurice.** Vacoas (Île Maurice) : Éditions Le Printemps, elp@intnet.mu, 2013.

L'Enfance de l'art. Paris : Éditions Thierry Sajat, thierry.sajat@orange.fr, 2014.

Pas à reculons. Paris : L'Harmattan, <http://editions-harmattan.fr>, 2018.

Des vers à soi. Saint-Étienne-de-Fougères, <http://www.bordulot.fr/detail-des-vers-ya-soi-349.html>, 2018.

Date de remise au comité de rédaction d'AntipodeS

le mardi, 15 août 2017

Date de publication

le mercredi, 27 février 2019

Pour citer cet article

SOORIAMOORTHY, Ramanujam. Le français interdit. **AntipodeS - Études de langue française en terres non francophones**. São Salvador da Bahia de todos os Santos, Brésil : Universidade Federal da Bahia, vol. 1, n° 1, juillet / décembre 2018 ; p. 200-215. Rubrique Varia. ISSN électronique : 2596-1837. Disponible en <<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes>>. Mis en ligne le 27 février 2019.

L'auteur

SOORIAMOORTHY, Ramanujam

Maître ès Lettres modernes, Président de l'Association mauricienne des enseignants de français.

Adresse postale : 80, rue Etienne- Pellereau, Port-Louis, Île Maurice, Océan Indien.

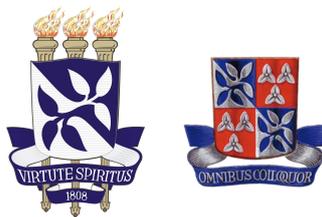
Adresse électronique : ramanujam@intnet.mu

Droits d'utilisation



Cet article est publié sous la protection de la licence *Creative Commons* de type *Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International*, dont les termes sont consultables en ligne à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/legalcode> : ses contenus sont publiés gratuitement et libres de droits d'utilisation non commerciale par un tiers, ce dernier étant soumis à l'obligation de citation de source, de déclaration de toute altération et de publication dans les termes de la même licence.

Éditeur



AntipodeS - Études de langue française en terres non francophones
<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes>

Departamento de letras românicas
Instituto de letras
Universidade federal da Bahia

São Salvador da bahia de todos os Santos
Brasil
